

Au nom de la justice... et des économies

La Chambre de commerce veut une réforme des transferts sociaux

Une réforme qui se traduirait par plus d'équité, plus d'efficacité, plus d'économies. Et plus d'économies.

Des chiffres d'abord: en 2012, les dépenses sociales de l'administration publique – soit les transferts sociaux en nature et les prestations sociales en espèces – pesaient pour 47,2% du total des dépenses publiques du pays.

De son côté, l'administration de la sécurité sociale voit ses dépenses progresser plus vite que ses recettes et va devoir faire face à un «*coût du vieillissement de sa population*». Le plus important d'Europe.

Rajoutez-y une part croissante des transferts sociaux qui sont exportés pour cause de main-d'œuvre frontalière, et vous obtenez un cocktail détonnant.

Un cocktail qui fait pousser un cri d'alarme à la Chambre de commerce. Cri que l'on retrouve dans le numéro 14 de sa revue, *Actualité et tendances*, consacré à la réforme des transferts sociaux.

Pour la Chambre, il s'agit de penser un nouveau système de redistribution des richesses «*performant et juste*», «*basé sur la capacité contributive des ménages*» et qui devra garantir «*l'équité inter-générationnelle, la valorisation du*



Photo: Herve Montaiqu

travail par rapport à l'inactivité et la lutte effective contre l'exposition à

la pauvreté». Pour mettre fin à un système jugé «*généreux, peu sélectif*

et insoutenable d'un point de vue financier et budgétaire», la Chambre met en avant quatre objectifs «*majeurs*» à atteindre.

Le premier est d'arriver à une architecture simple et cohérente des transferts sociaux. Face à la «*mosaïque hétéroclite*» qui caractérise le système actuel, la Chambre plaide pour un regroupement des transferts selon le principe «*un besoin = une aide*». Ce qui demanderait la réalisation d'une radiographie de l'ensemble des aides et transferts existants, afin d'en évaluer l'efficacité et la nécessité.

Et d'avertir: «*Les transferts sociaux ne peuvent être considérés comme permanents ou comme des droits acquis et devront s'intégrer au contexte budgétaire.*»

La Chambre veut également renforcer la gouvernance en matière de transferts et d'aides. Autrement dit, face au «*manque de transparence, de disponibilité de données et d'informations administratives claires, précises et cohérentes*», accroître la transparence des politiques sociales et améliorer les interconnexions entre les organismes.

Ce qui permettrait de lutter contre la fraude.

Le troisième axe de réforme est de faire en sorte que les aides répondent à des objectifs déterminés. Il s'agit ici de faire en sorte que les aides ne réduisent pas les incitations au travail. Le RMG est ici clairement ciblé.

La Chambre souhaite également que l'aide financière aux études supérieures soit octroyée sous forme de prêt; prêt qui ne serait pas à rembourser si l'étudiant revient au Luxembourg pour y résider et y travailler. Une alternative, pour réduire le coût total du système tout en augmentant sa sélectivité, serait de réintégrer un critère de revenu des parents. Ainsi, ce système, davantage sélectif, permettrait de réduire les montants alloués aux enfants provenant de ménages aisés, tout en créant des boucles plus

généreuses aux enfants provenant de familles aux revenus plus modestes.

Sélectivité sociale

Une meilleure sélectivité sociale constitue le quatrième volet de la réforme prônée par la Chambre. Celle-ci souhaite introduire des critères de revenus, réduire les abattements fiscaux et les bonifications d'impôts pas sélectifs et de réformer les allocations familiales.

Et de donner, comme exemple, le crédit d'impôt sur les actes notariés (Bëllegen Akt) qu'il conviendrait de lier aux revenus de l'acquéreur.

Pour ce qui est du sujet – sensible – de la réforme des allocations sociales, la Chambre se dit favorable à une fiscalisation ou à un plafonnement de celles-ci. Une troisième option serait une réduction graduelle qui pourrait être introduite pour les ménages dont les revenus dépassent le revenu médian.

En contrepartie, pour les ménages dont les revenus sont inférieurs à cinq fois le SSM (Salaire social minimum), un chèque logement serait accordé afin de soutenir l'accès à la propriété ou à la location d'une habitation principale.

S'agissant des chèques-services accueil (CSA), la Chambre de commerce salue l'instauration de davantage de sélectivité dans l'attribution de ces derniers, mais rappelle toutefois sa crainte de voir les ménages aux revenus plus élevés opter davantage pour une garde à domicile, instaurant ainsi deux classes au niveau de la garde des enfants.

La Chambre souhaite également le retour au principe de base du chèque-service accueil et l'abandon pur et simple de l'aide pour les activités extrascolaires.

La nouvelle coalition gouvernementale fera-t-elle sienne cette vision, et s'engagera-t-elle sur la voie de la réforme?

La Chambre l'espère.

MARC FASSONE

CONSTRUCTION • RÉNOVATION • DÉCORATION • AMÉNAGEMENT

NOS SPÉCIALISTES
DONNERONT LE SOURIRE
À TOUS VOS PROJETS

FOIRE
D'AUTOMNE
HERBSTMESSE
2013
12-20.10

Wahl-BBQ
Dimanche, 20 octobre 2013 à partir de 11h30

Bière/softdrink 1€*
Une mettwurst, une grillwurst ou un végétarien
OFFERT avec chaque boisson jusqu'à épuisement des stocks.

HEURES D'OUVERTURE: LUNDI, MARDI ET MERCREDI 14-20H, NOCTURNE JEUDI ET VENDREDI 14-21H,
SAMEDIS ET DIMANCHES 10-19H

LUXEXPO
EXHIBITION & CONGRESS CENTER

WWW.AUTOMNE.LU

FEEL IT LIVE!